

**Rapport de la Commission des pétitions
du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen**

**de la Pétition sur la circulation sur la rue du Cheminet,
de Mme Céline CLERC**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des pétitions a siégé les 7 et 17 novembre 2011. La deuxième séance a été consacrée entre autres à l'audition de la représentante des pétitionnaires, Madame Pittet Vuillème. Cette dernière a présenté un argumentaire étoffé et plein de conviction à la commission, dont certains éléments figurent déjà dans le texte de la pétition.

La pétition a été signée par la majorité des habitants de la rue du Cheminet, dont certains sont des habitants de longue date, bien placés pour observer la dégradation de leur qualité de vie au cours de cette dernière année, suite à la très forte augmentation de trafic. Quelques exemples concrets : certaines personnes ont dû changer leur chambre à coucher de place, les maisons tremblent au passage des poids lourds et il devient très difficile pour les habitants d'entrer et sortir de leur parcelle avec leur véhicule.

Ce qui a particulièrement frappé la commission dans l'exposé de la pétitionnaire est le niveau de grogne et de malaise qui semble être atteint chez les habitants de cette rue. Les incivilités et le comportement parfois dangereux des automobilistes qui transitent et sont agacés par le manque de fluidité du trafic, constituent une pression non négligeable sur les riverains.

De l'avis de la pétitionnaire, la concentration des collèges sur la rue du Cheminet et sa configuration ne permettent pas d'en faire une route de transit à 50 km/h sur laquelle le trafic vient se condenser. Il faut donc absolument le ventiler d'une manière ou d'une autre. Les mesures d'aménagement de la rue déjà entreprises ne sont pas suffisantes, et celles qui sont prévues inadéquates.

La pétitionnaire a aussi relevé que les deux pétitions déposées concernant la rue du Cheminet émanent de groupes de gens à centres d'intérêts différents, ce qui prouve que le sentiment d'insécurité est considérable.

Comme les raisons de cette modification n'ont pas été communiquées aux intéressés, la commission s'est renseignée auprès d'Urbat pour savoir pourquoi le projet de zone 30 prévu dans une portion de cette rue et annoncé en séance publique en mars dernier, avait été abandonné. Le service concerné a répondu que les règles de mise en place d'une zone 30 n'étaient pas compatibles avec le statut que cette rue

possède dans le projet AggloY. Elle y est en effet conçue comme un axe principal à 50 km/h, et le fait de créer un tronçon de rue à 30 km/h n'est pas considéré par Urvat comme garant du renforcement de la sécurité des usagers.

La zone 30 suppose aussi, selon URBAT, que les passages pour piétons soient supprimés ainsi que les feux de signalisation, ce qui ne serait pas souhaitable aux abords du collège du Cheminet. Renseignements pris par la commission, il s'avère pourtant que l'Ordonnance fédérale du 28 septembre 2001 sur les zones 30 (article 4) permet de maintenir des passages pour piétons à proximité des écoles !

La commission a par ailleurs pu consulter le rapport d'expertise du bureau Team+ concernant *l'Introduction d'une zone 30 dans le quartier Cheminet/Saint-Georges/Montagny* établi en octobre 2011 et qui ne traite pas de la rue du Cheminet, puisque l'option zone 30 sur cette rue avait déjà été écartée. La majorité de la commission le regrette et invite la Municipalité à revoir sa position à ce sujet.

Les avis des membres de la commission étaient partagés, quant à ces problèmes de circulation. Une partie des membres a estimé que ces mesures s'inscrivent dans un projet global réfléchi, AggloY, qui a, en principe, pour but de servir l'intérêt général. Il s'agit d'un projet de longue haleine qui suppose certaines nuisances plus ou moins temporaires pour une partie des habitants.

L'autre partie de la commission s'est interrogée sur le bienfondé de considérer la rue du Cheminet comme une rue de transit. Le projet AggloY prévoit la construction d'une nouvelle infrastructure parallèle à l'autoroute dans le futur, qui reliera la chaussée de Treycovagnes à Chamard. Ceci devrait délester la rue du Cheminet d'une partie du trafic de transit, dont les pétitionnaires constatent qu'il a nettement augmenté suite à la fermeture du pont de la rue de Montagny en décembre 2010.

Il serait donc judicieux d'accélérer la construction de cette route.

Quoiqu'il en soit, l'ensemble de la commission était d'accord sur le fait que les aspects liés à la sécurité doivent primer et que la situation à la rue du Cheminet n'est pas satisfaisante.

Conclusions :

Étant donné le climat électrique qui semble régner à la rue du Cheminet, le fort degré de malaise des habitants et un certain déficit de communication entre la ville et ces derniers, la Commission des pétitions souhaite que la Municipalité prenne langue rapidement avec les habitants et tente de trouver une solution satisfaisante. C'est donc à l'unanimité de ses membres qu'elle vous propose, Mesdames et Messieurs les conseillers, de renvoyer cette pétition à la Municipalité.

Yverdon, le 27 novembre 2011.

Martine Frey Taillard

